Envoyé en préfecture le 12/06/2026
Reçu en préfecture le 12/06/2026
Publié le
ID : 068-216801522-20260605-DCM202651-DE

Département
du Haut-Rhin

Arrondissement
d'Altkirch

Nombre des Conseillers élus
en fonction :
19
Conseillers présents
14

COMMUNE D'ILLFURTH

EXTRAIT DU PROCÈS - VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 5 juin 2026

DCM 2026.06.05 - 51

Sous la présidence de Monsieur **Christian SUTTER**, maire d'Illfurth

Etaient présents : Mesdames et Messieurs les adjoints au maire **: Fabienne BAMOND, Pierre LEHE, Emilie ERISMANN, Olivier BELLOUIN** - Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux **:**
Jean WEISENHORN, Eric APTEL, Anne SEITHER, Axelle HELLMANN, Marie FREYDER, Emilie CHEVALIER, Sonia GUTLEBEN, Pierre GANSER, Valentin WELKER.

Etaient absents excusés et ont donné procuration :
- Monsieur **Benoit GOEPFERT** à Monsieur **Christian SUTTER**
- Monsieur **Francky ALTOE** à Monsieur **Jean WEISENHORN**
- Madame **Mélanie JULIAN** à Madame **Sonia GUTLEBEN**
- Madame **Pascale FRITSCH** à Madame **Emilie ERISMANN**

Était absent non excusé : Monsieur **Benoît WOLF**

Madame **Emilie ERISMANN** a été désignée comme secrétaire de séance.

OBJET – RENOUVELLEMENT DE LA CCID (COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS) :

Monsieur le Maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le maire ou par l'adjoint délégué.
Dans les communes de plus de 2 000 habitants, la commission est composée de 8 commissaires titulaires et de 8 commissaires suppléants, en nombre double, soit 32 personnes.
La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal.

Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 18 ans révolus, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.
Par ailleurs, peuvent participer à la commission communale des impôts directs, sans voix délibérative, les agents de la commune, dans la limite d'1 agent pour les communes dont la population est inférieure à 10000 habitants ;
La nomination des commissaires par le directeur des services fiscaux a lieu dans les deux mois qui suivent le renouvellement des conseillers municipaux, soit au maximum avant le 20 mai 2026.

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité

DECIDE pour que cette nomination puisse avoir lieu, de dresser une liste de 32 noms dans les conditions énumérées à l'article 1650 du code général des impôts.

Le maire étant membre de droit de la CCID, il n'est pas mentionné dans la liste.

Envoyé en préfecture le 12/06/2026
Reçu en préfecture le 12/06/2026
Publié le
ID : 068-216801522-20260605-DCM202651-DE

APPROUVE la liste de proposition des personnes appelées à siéger à la CCID :
MM. BOECKLER Pierre, SAUVAGEOT Jean Claude, KIENTZ Pierre Paul, KLEINMANN Martine, MARCONNET Bertrand, BOCHENECK Francis, BIECHY Martine, KLEIBER Jean, BERNARD-SCHMERBER Christine, WEISENHORN Jean, KLINGER Serge, VISSIERES Gilbert, BROBECK Jean Claude, ALTOE Francky, MILLE Catherine, HELLMANN Axelle, KLEIBER François, WADEL Jean Claude, REIN Anne Michèle, RAMTANE Hakim, WOLF Benoît, SEITHER Anne, GUTLEBEN Sonia, WELKER Valentin, GANSER Jospeh, TOLLINI SUTTER Myriam, FREYDER Marie, CHEVALIER Emilie, FRITSCH Pascale, SCHLOSSER Astride, JULIAN Mélanie, APTEL Eric.

Pour extrait conforme
ILLFURTH, le 9 juin 2026

Christian SUTTER
Maire d'ILLFURTH

MAIRIE d'ILLFURTH (HAUT-RHIN)

Emilie ERISMANN
Adjointe au Maire